

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 3313
N/REF : 5/07/2026 0H20 C:023664 I:09709
V/REF : 195 k71 101

SDC 'Garage Olympia'
C/O GESTION COLBERT
72, COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

IMMEUBLE : GARAGE OLYMPIA
64 RUE DUQUESNE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : TOITURE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. E. LESTRA

ENTRETIEN DES CHENEUX ET DESCENTES EAUX PLUVIALES

L.T.C. procédera une fois l'an aux opérations suivantes :
- Curage mécanique de 40 metres de cheneau en bordure de toit coté
immeuble 66 rue Duquesne
- Curage hydraulique de 2 colonnes verticales eaux pluviales de 15 m.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2026

Prix de base du contrat : 517,53

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage mécanique chéneaux	1/AN	437,47	437,47
1,00	Curage hydraulique 2 colonnes E.P.	1/AN	289,65	289,65
TOTAL H.T.				727,12
T.V.A. a 20,00%				145,42
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>872,54</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.